

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 12 octobre 2012 au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, au 111, 4^e Avenue à 16 h 30, dont avis de convocation a dûment été transmis à chacun des membres du conseil en date du 10 octobre 2012, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence de monsieur Denis Laporte :

André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Mario Lasalle

Sont absents:

Françoise Cormier
Daniel Leblanc

Est également présent Christian Gravel directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité de Crabtree.

339- 2012

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Monsieur Denis Laporte ouvre la séance et constate le quorum en notant que l'avis de convocation a été signifié le 10 octobre 2012 par écrit, tel que requis par le Code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

R 340- 2012

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyé par Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'approuver la renonciation de l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 12 octobre 2012.

ADOPTÉ

R 341- 2012

DEMANDE À LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALES POUR LE QUÉBEC DE DEMEURER DANS LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE JOLIETTE

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree va se présenter à l'audience du 18 octobre prochain pour se faire entendre sur le redécoupage de la circonscription fédérale de Joliette;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree veut sensibiliser la Commission à l'importance de demeurer à l'intérieur de la circonscription fédérale de Joliette;

ATTENDU QUE la municipalité de Crabtree est située dans la MRC Joliette et géographiquement à moins de 5 km de Joliette;

ATTENDU QUE les municipalités situées dans la MRC Joliette ont des territoires et des besoins similaires à ceux de notre municipalité;

ATTENDU QUE l'économie, le travail, les activités sociales et les centres d'intérêt se dirigent vers Joliette et fait en sorte que les citoyens de Crabtree ont un lien particulier et un sentiment d'appartenance avec Joliette;

ATTENDU QU'il y aurait un impact direct à notre population advenant un

redécoupage, les services gouvernementaux seraient moins accessibles;

ATTENDU QUE des citoyens nous ont manifesté leurs désaccords face au redécoupage proposé par la Commission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers, que la municipalité demande à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec de revenir sur sa décision et de faire en sorte que la municipalité de Crabtree demeure dans la circonscription de Joliette.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 45.

Denis Laporte,
Maire

Christian Gravel,
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier
adjoint

Je, Denis Laporte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.